Monoxyde de carbone : comment prévenir les intoxications

Le monoxyde de carbone est un gaz toxique qui touche chaque année plus d’un millier de foyers, causant une centaine de décès par an. Il peut être émis par tous les appareils à combustion (chaudière, chauffage d’appoint, poêle, groupe électrogène, cheminée…).

Les mesures de précaution à prendre :

- Avant l’hiver, faites vérifier vos installations de chauffage et vos conduits de fumée par un professionnel qualifié.
- Veillez toute l’année à une bonne aération et ventilation du logement et à une bonne utilisation des appareils à combustion.
- N’utilisez jamais pour vous chauffer des appareils non destinés à cet usage : cuisinière, brasero, etc.
- Si vous devez installer des groupes électrogènes, placez-les impérativement à l’extérieur des bâtiments.

Pour éviter les intoxications, des gestes simples existent :

1. Faites vérifier les conduits de fumée par des professionnels qualifiés.
2. Aérez votre logement au moins 10 min par jour.
3. Ne détournez jamais l’utilisation première d’un appareil : brasero, four, cuisinière…
4. Ne bouchez pas les aérations et ventilations de votre logement.
5. N’utilisez pas les chauffages d’appoint en continu (max. 2h par jour, dans une pièce ventilée).
6. Si vous avez un poêle, n’utilisez que du bois sans vernis ni peinture.
7. Équipez-vous d’un détecteur de monoxyde de carbone.
8. Ne laissez jamais votre moteur de voiture ou moto tourner dans le garage.
9. Placez toujours votre groupe électrogène à l’extérieur de votre logement.
10. Faites appel à des spécialistes pour l’entretien de vos installations de chauffage.

Réagir rapidement : aérer et appeler les secours

Les symptômes - maux de tête, fatigue, nausées - apparaissent plus ou moins rapidement et peuvent toucher plusieurs personnes au sein d’un même foyer. Une intoxication importante peut conduire au coma et à la mort, parfois en quelques minutes. Il faut donc agir très vite.

En cas de suspicion d’intoxication :

- Aérez immédiatement ;
- Arrêtez si possible les appareils à combustion ;
- Évacuez les locaux ;
- Et a**ppelez les secours en composant le 15, le 18 ou le 112 (et le 114 pour les personnes malentendantes).**

La prise en charge des personnes intoxiquées doit intervenir rapidement, dès les premiers symptômes, et peut nécessiter une hospitalisation.

Documents
Dépliant "Les dangers du monoxyde de carbone, pour comprendre"
Liens utiles
Monoxyde de carbone | Iledefrance.ars.sante.fr